

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
 260, CHEMIN DE L'EGLISE
 38140 CHARNECLES
 Tél. 04.76.91.07.29
 Fax. 04.76.93.27.26
 e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
 SEANCE DU 06/07/2023
 Délibération N°2023-035**

Nombre d'élus : 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt trois, le 6 juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 2	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 30/06/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

Absents :

Gilles, LANÇON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

SUPPRESSION D'UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

Madame Nadine REUX, maire, propose la suppression du point portant sur la révision du tarif des droits de place, le travail sur ce dossier n'étant pas terminé.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2023 – 035 : ADOPTION DES REGLEMENTS ET DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE 2023/2024

VU l'avis favorable de la commission vie scolaire, petite enfance et jeunesse en date du 26/06/2023 ;

VU les règlements et tarifs du restaurant scolaire et de la garderie de l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDERANT le besoin d'actualiser les deux règlements pour la rentrée 2023-2024 ;

Madame le maire **PROPOSE** au conseil municipal de prendre connaissance des règlements révisés et de les adopter.

Elle **PRECISE** que ces règlements seront remis aux parents lors des inscriptions aux services périscolaires et en constituent des documents obligatoires. L'inscription aux services vaut acceptation des règlements. Ces derniers précisent l'offre des services disponibles, leur organisation et fonctionnement, les règles de vie et de santé, les modalités de paiement. Les tarifs appliqués et les dates de facturation et de prélèvement sont précisés en annexe.

Elle **INDIQUE** que les nouveautés pour l'année 2023-2024 portent sur la séparation des aspects réglementaires, non datés, et des parties variables dans le temps, qui seront dans des annexes indiquant les tarifs et les dates de facturation et de prélèvement.

RESTAURANT SCOLAIRE : Les tarifs 2023/2024 :

Quotient familial	Coût " temps de midi" à charge de la famille	Dont : Prix du repas	Dont : Frais induits
0-640	4,10 €	3.85 €	0.25 €
641-840	4,65 €	3.85 €	0.80 €
841-1040	5,20 €	3.85 €	1.35 €
1041-1200	5,65 €	3.85 €	1.80 €
1201-1500	5,90 €	3.85 €	2.05 €
1501 et plus	6,30 €	3.85 €	2.45 €
EXTERIEURS*	7.00 €	3.85 €	3.15 €

* Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

GARDERIE : Les horaires et tarifs 2023/2024 :

Horaires	Tarifs	Tarifs « EXTERIEURS »*
7H30 à 8H35	2.11	2.44
13H20 à 13H35	0.49	0.56
16H30 à 17H30	1.95	2.25
17H30 à 18H30	1.95	2.25

* Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «00 voix pour » ; « 13 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité

ADOpte les tarifs et règlements des services périscolaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 13/07/2023

Le Maire,
Nadine REUX



